



Déroulement d'une audience ?

Par **Fairy**, le **14/10/2007** à **13:44**

Bonjour, pouvez vous m'aider svp ? lors d'une audience au tribunal correctionnelle, comme ça se déroule ? Je ne vais pas me porter partie civile et on m'a dit que je n'ai pas besoin d'avocat si je ne me porte pas partie civile. j'ai lu un peu sur internet que la parole peut être donnée à la victime (donc moi) lors de l'audience: est-ce que c'est le quand même le cas si je ne me porte pas partie civile ? Quels genres de questions pose-t-on à la victime lorsqu'on lui donne la parole ou que dois-t-on dire à ce moment-là ? je n'aurai pas d'avocat (puisque je ne me porte pas partie civile) donc ça me fait un peu peur d'être devant un tribunal même en tant que victime (peut-être qu'on me juge peut-être) merci

Par **Jurigaby**, le **14/10/2007** à **20:02**

Bonjour. c'est le président du tribunal qui décide de la manière dont se déroule l'audience. généralement, si la victime est là, il est d'usage de lui donner la parole ne serait-ce que pour confirmer certains faits ou pour vous demander si vous souhaitez obtenir réparation. Mais, ne vous inquiétez pas. Il n'y a vraiment pas de quoi.